

Historique pré-légalisation des syndicats (*Wikipédia*)

- **1791** : promulgation du [décret d'Allarde](#), les **2** et **17 mars**, qui supprime les **corporations** et de la « [loi Le Chapelier](#) » le **14 juin**, qui interdit le **droit de coalition des métiers et les grèves**. Par ailleurs, cette loi instaure un marché du travail caractérisé par un déséquilibre entre ouvriers et employeurs, ces derniers pouvant fixer les salaires et licencier sans entraves alors que les ouvriers ne disposaient que de leur force de travail. Cette loi a retardé en France la constitution d'un système de relations professionnelles et interdit de fait les syndicats.
- **1831-1834** : [révolte des Canuts](#) de Lyon ; échec des négociations menées par le préfet. L'insurrection sera durement réprimée.
- **Mai 1833** : [Émeute des quatre sous](#), grève de mineurs du Nord considérée comme la première révolte à fort caractère social de l'époque pré-syndicale en [France](#)¹. Le procès des mineurs, qui furent poursuivis pour [délit de coalition](#), eut un grand retentissement.
- **Mai 1833** : création de l'« association typographique et philanthropique de Nantes », dont les 75 adhérents ouvriers-typographes passent outre l'autorisation du préfet. Cette association qui est à l'origine d'une grève sur les salaires au quotidien [L'Ami de la Charte](#) en sept. 1833.
- **1848** : après la [révolution de février 1848](#) le [gouvernement provisoire](#) adopte des mesures démocratiques et sociales : proclamation de la liberté d'[association](#), du suffrage universel et du [droit au travail](#), ouverture des [Ateliers nationaux](#) pour assurer aux chômeurs le droit au travail, [loi des 10 heures](#) limitant le [temps de travail](#) à 10h à Paris et à 11h en province, [abolition de l'esclavage colonial](#). Mais dès avril 1848, la limite du [temps de travail](#) est portée à 12h.
- **1864** : Le **25 mai**, suppression du délit de coalition et de grève ([loi Ollivier](#)). Cette loi met un terme à la [Loi Le Chapelier](#). Les syndicats sont toujours interdits, mais en constituer un n'est plus considéré comme un délit.
- **1868** Le gouvernement tolère la création de chambres syndicales (rapport [Adolphe de Forcade Laroquette](#)).
- **1871** : La [Commune de Paris](#). Outrés par l'armistice avec la Prusse, les Parisiens se révoltent contre le pouvoir et élisent une assemblée qui prend le nom de Commune. Les généraux vaincus par la Prusse se vengent sur Paris. La répression du gouvernement fait près de trente mille morts entre le 21 et le 28 mai, c'est la "semaine sanglante". Œuvre sociale de la Commune de Paris : abolition du travail de nuit dans les boulangeries, gestion démocratique des entreprises fermées par le patronat ou travaillant pour la Commune. Apparition du premier mouvement féminin de masse.
- **1884** : Le **21 mars**, vote de la [loi légalisant les syndicats professionnels](#) ouvriers et patronaux à l'initiative de [Pierre Waldeck-Rousseau](#).